

	FICHE DE POSTE REPONDANT 2NPS	DATE Mai 2021 Version 1
--	--	--

I. Objet

Cette fiche de poste décrit les principales missions et activités relevant du poste de répondant ainsi que les conditions d'exercice.

II. Domaine d'application

Cette fiche de poste s'applique aux psychologues.

III. Documents de référence

Décret 2004-802 du 29/07/2004 relatif aux parties IV et V du code de la santé publique.

Arrêté du 28 /05/2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

Code de déontologie des Infirmiers Diplômés d'Etat : décret 2106-1605 du 25 novembre 2016.

Note d'information N° DGS/SP4/2020 du 08 décembre 2020 relative à l'appel à projet du pôle national chargé de la mise en place du numéro national de prévention du suicide.

IV Définitions / Abréviations

- 2NPS : Numéro Nationale de Prévention du Suicide
- CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire
- GEPS : Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide
- CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

V. Présentation du 2NPS

Le 2NPS est un dispositif créé en réponse à l'appel à projet ministériel du 8 décembre 2020. Le 2NPS est placé sous la responsabilité du CHU de Lille en collaboration étroite avec la Fédération de Recherche en Santé Mentale, le CHRU de Brest et le GEPS (Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide).

Sa principale mission est de proposer à **l'ensemble de la population générale** un numéro unique gratuit et accessible 24h/24,7 jours/7 et de promouvoir et accompagner l'ouverture d'un réseau d'antennes territorialisées 24/24 7j/7 et d'antennes de jour 7j/7. Ce réseau est développé en partenariat avec les SAMU centre 15 du territoire français métropolitain et d'outre-mer.

Le 2NPS doit pouvoir répondre à un large spectre de sollicitations en lien avec le suicide. Il assure des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur de la santé, du social, de l'éducatif, de l'associatif, afin d'apporter une réponse adaptée, pertinente et personnalisée.

Ainsi, le 2NPS s'adresse à l'ensemble de la population vivant sur le territoire français sans distinction.

Ses Missions

- Apporter une réponse par téléphone ou par « tchat » à toute demande autour des problématiques suicidaires
- Evaluer l'urgence suicidaire et adapter sa réponse en fonction du niveau d'urgence
- Intervenir en situation des crises suicidaires
- Accompagner la mise en place éventuelle d'un plan de sécurité
- Favoriser et promouvoir l'accès aux soins de proximité
- Orienter si besoin le grand public et les professionnels vers les différents partenaires du 2NPS ou vers les structures de soins en fonction de la demande identifiée et des ressources disponibles recensées au sein d'un annuaire de ressources spécialement conçu
- Travailler en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire (Coordinateur médical, assistante sociale, chargé de mission, cadre de santé, secrétaire...) de l'antenne régionale
- Participer à la Stratégie Multimodale de Prévention du Suicide sur le territoire Français.

VI. Contenu

1. Présentation générale du poste et de ses conditions d'exercice

Intitulé du poste : Répondant du 2NPS

Localisation : SAMU centre 15

Catégorie statutaire : Agent paramédical de catégorie B ou A ; psychologues

Position Hiérarchique : L'IDE ou le psychologue est placé sous la responsabilité du cadre de santé, lui-même sous la responsabilité du cadre supérieur du pôle sous l'autorité de la Direction des Soins.

Liaisons fonctionnelles :

- Coordinateur médical de l'antenne.
- Professionnels de l'antenne.
- Professionnels sanitaires : Médecins généralistes, psychologues, psychiatres, infirmiers, médecins et infirmières scolaire, équipes des centre médicaux psychologiques adultes et enfants, équipes des CMPP, professionnels du secteur de l'urgence (SAMU, services d'urgences), dispositifs vigilanS, professionnels des autres établissements de soins (psychiatrie, soins généraux),
- Professionnels sociaux et éducatifs : assistantes sociales, services de protection de l'enfance, foyers logements pour mineurs ou pour adultes, éducateurs spécialisés et tout autre professionnel au contact de la population générale.....

Spécificité du poste :

- amplitude horaire :
 - Antenne jour 9h-21h 7J/7
 - Poste en 12h
- Port d'un badge d'identification

2. Activités

Activités principales

- Activité clinique
 - L'ensemble des activités cliniques du répondant doit être en conformité avec le référentiel des bonnes pratiques professionnelles rédigé par le Pôle Formation et Bonnes Pratiques du 2NPS
 - Recueillir et analyser les demandes téléphoniques, saisie informatique
 - Evaluer la demande et apporter une réponse adaptée aux différentes problématiques présentées par les appelants (information, accès aux soins, idées suicidaires, crise suicidaire...)
 - Evaluation clinique (critères d'urgence suicidaire, contexte de crise, éléments de vulnérabilité) afin de fournir des réponses graduées et proportionnées compte tenu de l'évaluation.
 - Interventions pour faciliter l'accès et l'adhésion aux soins
 - Accompagnement bref de soutien et de mobilisation des ressources locales et personnelles du sujet
 - Participation hebdomadaire aux réunions cliniques de l'équipe pluridisciplinaire sous la supervision du coordinateur médical
 - Proposer une orientation adaptée et personnalisée.
 - Construction du plan de sécurité personnalisé en collaboration avec le patient et les professionnels identifiés
- Activité de réseaux
 - Collaborer avec les ressources de santé mentale disponibles sur le territoire
 - Collaborer avec les ressources spécialisées, associatives, sociales, juridiques, etc... de proximité
 - Collaborer avec les autres partenaires de la Stratégie Multimodale de Prévention du Suicide

- Assurer des missions d'articulation avec les différents acteurs identifiés (secrétariat, assistante sociale, médecin coordonnateur ...)
- Activité d'information et de prévention à l'ensemble de la population générale (patients, tiers aidant et professionnels)

Activités secondaires

- Contribuer au développement du travail en réseau et en partenariat.
- Possibilité d'intégrer le réseau de formateurs régionaux en prévention du suicide

VII. Modalités d'évaluation

Entretien avec le cadre de santé N+1 : Evaluation annuelle et entretien individuel pour la formation continue.

VIII. Documents associés

Organigramme du secteur, du pôle.